



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Déclaration concernant la taxe de rejet des eaux usées pour l'année 2020

Les communes et syndicats de communes

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la
taxe de rejet des eaux usées. **Cette déclaration est à remettre remplie et signée à
l'Administration de la gestion de l'eau avant le 1er avril 2021.**

Indications relatives à l'auteur du rejet:

Nom et adresse de la station
d'épuration (code national):

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires:

Nom, Prénom:

Fonction:

Courriel:

Téléphone:

Signataire autorisé:

Nom, Prénom:

Courriel:

Téléphone:

Avec le retour de ce formulaire,
j'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

Fait à:

Date:

Nom:

Indications relatives au volume d'eau prélevé dans le réseau de distribution publique:

Charge autorisée:

Volume (m³) x 0,12 EUR/m³

Σ 0,00 EUR

bonification pour communes (art. 16, § 5) 10%

20%

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tel: 24 556 - 327